

[Traduction]

LE FILM DE L'ONF INTITULÉ «PROLOGUE»

Question n° 1338—**M. Paproski:**

1. Quel a été le coût du film «Prologue» récemment achevé par l'Office national du film et actuellement en voie de distribution?

2. Quelle société a la responsabilité de la distribution de ce film et quelles en sont les conditions?

3. Abbie Hoffman qui tient un rôle principal dans le film «Prologue» est-il la même personne que l'Abbie Hoffman récemment condamné à Chicago?

4. Quel était le cachet d'Abbie Hoffman pour ce film?

5. N'y avait-il pas d'acteur canadien disponible pour tenir un rôle principal et, s'il y en avait, qui a pris la décision de donner un rôle de premier plan à Abbie Hoffman, et quelles ont été les raisons qui ont motivé cette décision?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): L'Office national du film me transmet les renseignements suivants: 1. Environ \$140,000. 2. Au Canada, Columbia Pictures of Canada Limited. Un pourcentage des bénéfices nets est payable à l'Office national du film. Aux États-Unis, Vaudeo Inc., Washington, D.C. Un pourcentage des bénéfices nets est payable à l'Office national du film. Au Royaume-Uni, Contemporary Films Limited à Londres. Un pourcentage des bénéfices nets est payable à l'Office national du film. En Suède, Sandrew Film and Teater A.B. à Stockholm. Un montant fixé une fois pour toutes sera versé à l'Office national du film. Les négociations sont en cours pour la distribution dans d'autres pays.

3. Oui.

4. \$93.50.

5. M. Hoffman reprend à l'écran le rôle qu'il a lui-même joué lors des manifestations de Chicago.

[Traduction]

LE POSTE DE M. JOHN MCGILP

Question n° 1347—**M. Howard (Skeena):**

1. M. John McGilp, directeur régional des Affaires indiennes, a-t-il été nommé à un autre poste au sein de la Fonction publique et, si oui, quel est-il et quel est son traitement?

2. Quel était le niveau minimum d'études et d'expérience exigé pour ce poste?

3. Quelles sont les qualifications de M. McGilp pour ce poste?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me transmet les renseignements suivants:

1. M. McGilp a été sélectionné et sera nommé au poste de directeur des affaires

[L'hon. M. Pelletier.]

communautaires, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à titre d'argent de la haute direction 1, dont le traitement s'échelonne de \$19,000 à \$23,500 par année. Depuis le 12 janvier 1970, M. McGilp a rempli les fonctions de directeur de l'éducation dans ledit ministère, en attendant la nomination d'un titulaire permanent.

2. Pour occuper le poste de directeur des affaires communautaires, il faut au moins posséder: une connaissance approfondie du Programme des affaires indiennes et esquimaudes, connaissance acquise par un bon nombre d'années d'expérience dans des postes supérieurs du ministère; une aptitude prouvée à planifier, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes assurant l'autodétermination politique, économique et sociale chez les Indiens et les Esquimaux; une aptitude manifeste à se gagner le respect de la population indigène, du grand public et de représentants supérieurs du gouvernement et à communiquer efficacement avec tous ces gens.

3. M. McGilp a acquis une vaste expérience des affaires indiennes et esquimaudes, et dans les Territoires et dans les provinces, de même qu'une bonne compréhension des besoins des Indiens et des Esquimaux sur le plan social, économique et éducatif. De plus, dans les nombreux postes qu'il a occupés et en assumant des responsabilités de plus en plus lourdes, il a su prouver sa valeur sur le plan administratif et représentatif.

[Traduction]

POSTES—LE COURRIER EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Question n° 1363—**M. Rodrigue:**

Est-ce que le ministère des Postes possède des statistiques sur le courrier acheminé par le Ministère provenant de l'extérieur du Canada et, dans l'affirmative, a) quel est le volume, b) quel est le coût?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): a) On ne possède aucun renseignement. b) On ne possède aucun renseignement.

CIRCONSCRIPTION DE MARQUETTE—LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE

Question n° 1375—**M. Stewart (Marquette):**

Quels immeubles postaux doit-on construire dans la circonscription de Marquette au cours de l'année financière 1970-1971, à combien estime-t-on le coût de chacun et où seront-ils situés?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): On projette de construire un nouveau bureau de poste à Oakburn et à Sandy Lake.